

# PAROLES de droit

NUMÉRO DE CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS : 40068963

**QUEL AVENIR LA PROFESSION  
RÉSERVE-T-ELLE AUX JURISTES?**

**VERS DES  
STANDARDS  
CONSTITUTIONNELS  
MONDIAUX**



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE





3

## MOT DU DOYEN

4

## BILLET

« Je me souviens... » par Marie-Josée Hogue

5 - 8

## DOSSIER

Quel avenir la profession réserve-t-elle aux juristes?

9 - 16

## ÉCHOS DE LA FACULTÉ

Nouvelles de la Faculté

17 - 20

## MATIÈRE GRISE

Vers des standards constitutionnels mondiaux

21

## PARTENAIRE DE LA FACULTÉ

Service des stages et du placement

22 - 23

## FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

Marie Cossette, Marc Dorion, Marie-Josée Hogue, Jacques Ladouceur et Pierre Savoie

24 - 25

## PARLONS PRATIQUE

Une pratique exclusivement axée sur le droit de la publicité  
Les modes de PRD au service du notariat

26

## FOCUS ÉTUDIANT

La déscolarisation : une vision alternative de l'éducation

27 - 30

## ADDUS

Mot du président, souvenirs des Retrouvailles 2014, invitation aux cocktails 2015 et nouveau CA

31

## CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés

## CRÉDITS

### Corédacteurs en chef

- Marie-Luce Cheney  
- David Jobin

### Comité de rédaction

- Marie-Luce Cheney  
- David Jobin  
- Sébastien Lebel-Grenier

### Collaborateurs

- Sophie Audette-Chapdelaine  
- Nada Boumeftah  
- François Champagne  
- Lise Dauphinais

- Gérard Guay  
- Marie-Josée Hogue  
- Charles Lamoureux  
- Sébastien Lebel-Grenier  
- Maxime Leblanc-Doyon  
- Robert B. Legault  
- Alexandre McCormack  
- Ariane Ouellet  
- Josée Perreault  
- Gilles Simart  
- Maxime St-Hilaire  
- Bernard Synnott  
- Marc-André Toupin

### Photos

- Robert Laflamme  
- François Lafrance  
- Et divers collaborateurs

### Conception graphique

- Graphic-Art

### Paroles de droit

Faculté de droit  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1  
819 821-8000, poste 63876  
communication.droit@USherbrooke.ca  
Tirage : 9000 exemplaires

## ABONNEMENT

Pour un abonnement gratuit  
ou un changement d'adresse :

chang.adresse@USherbrooke.ca  
(spécifier *Paroles de droit*)

Pour donner de vos nouvelles :

communication.droit@USherbrooke.ca

Illustration de la page couverture :  
Vigg illustration



# LA CAPACITÉ DE S'ADAPTER AU CHANGEMENT

## Chers diplômés, chers étudiants, chers amis de la Faculté,

Depuis sa fondation, la Faculté a œuvré à former les décideurs de demain. Ce pari pédagogique s'exprime par l'entremise de programmes qui misent sur une formation rigoureuse et riche en réflexions théoriques, tout en demeurant axée sur les exigences de la pratique.

Au tournant des années 2000, la Faculté a constaté, comme plusieurs, un mouvement de fond vers une plus grande spécialisation de la pratique juridique. Au regard de notre mission, ce constat avait des implications fondamentales. Nous pouvions choisir d'élargir sensiblement l'offre de spécialisation au baccalauréat en droit, avec le risque de réduire la formation fondamentale obligatoire qu'il porte.

La Faculté a plutôt choisi de répondre à ce défi par l'intégration et le développement des études supérieures. En effet, nous avons créé, depuis une douzaine d'années, quatre nouveaux cheminements au baccalauréat, qui sont autant d'occasions de spécialisation et de préparation à la pratique, sans toutefois diminuer l'ampleur du bloc obligatoire. Il s'agit des cheminements droit en régime coopératif, droit et MBA en régime coopératif (LL.B., MBA), droit et sciences de la vie (LL.B., M.Sc.), ainsi que droit et common law et droit transnational (LL.B., J.D.).

La Faculté a aussi développé des programmes de cycles supérieurs qui permettent la spécialisation dans un domaine de pointe. Se sont ainsi

ajoutés, à la maîtrise en droit et politiques de la santé, la maîtrise en prévention et règlement des différends, la maîtrise recherche, la maîtrise et les programmes en common law et droit transnational, le doctorat en droit, la maîtrise en droit international et politique internationale appliqués, le diplôme en pratique du droit criminel et pénal, qui sera bientôt converti en maîtrise, la maîtrise en droit notarial ainsi que plusieurs programmes interfacultaires, tels la maîtrise en médiation interculturelle et la maîtrise en lutte à la criminalité financière, sans oublier la maîtrise en environnement. Plus du tiers de nos étudiants sont aujourd'hui inscrits à l'un ou l'autre de ces programmes de cycles supérieurs.

Les milieux de pratique doivent aujourd'hui relever de nouveaux défis liés notamment à l'internationalisation et à l'interdisciplinarité. Bien qu'elle ait introduit des programmes novateurs qui répondent à ces enjeux, la Faculté a choisi de continuer à se questionner sur la pertinence de la formation qu'elle offre au regard des transformations contemporaines de la pratique. Cette réflexion s'opère notamment par les processus d'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en droit et de maîtrise en droit et politiques de la santé présentement en cours. Ceux-ci se veulent un exercice prospectif qui vise à assurer, sans complaisance,

une discussion ouverte dans une perspective d'amélioration continue de la formation que nous offrons.

Les réflexions menées par le Barreau et la Chambre des notaires du Québec sur l'évolution des professions juridiques sont pour nous d'un intérêt particulier, puisqu'une vaste majorité de nos diplômés se joindront à l'une ou l'autre de ces professions. C'est pourquoi nous avons souhaité partager avec vous le regard que portent Me Bernard Synnott, bâtonnier du Québec, et Me Gérard Guay, président de la Chambre des notaires du Québec, sur les transformations contemporaines de la pratique.

En définitive, la Faculté fait le pari que les transformations qui marquent les professions juridiques, bien qu'elles soient perturbatrices des modèles établis, représentent de belles possibilités. C'est dans cette perspective qu'elle continuera d'adapter ses programmes pour assurer à ses étudiants une formation qui leur permettra de tirer avantage des changements qui toucheront inévitablement la pratique juridique dans les prochaines années.

Bonne lecture,

Le doyen,

Sébastien Lebel-Grenier



## « JE ME SOUVIENS... »

Me **Marie-Josée Hogue** (LL.B. 1986) pratique le litige commercial. Elle consacre également un volet de sa pratique à la prestation de conseils et représente régulièrement des cabinets d'avocats relativement à des questions d'éthique et de responsabilité professionnelle.

Membre de l'*American College of Trial Lawyers* et avocate émérite, elle est reconnue comme l'une des principales avocates-plaidantes du Canada. Elle plaide devant tous les tribunaux civils québécois, notamment devant les juridictions d'appel. Elle agit également devant les tribunaux d'arbitrage, tant à titre de procureure qu'à titre d'arbitre.

Je me souviens de mon excitation lorsque j'ai reçu les réponses à mes demandes d'admission en droit et que j'ai dû choisir. J'ai choisi Sherbrooke parce qu'on en disait déjà beaucoup de bien, mais aussi parce qu'à vingt ans, c'était un bon prétexte pour quitter le nid familial et voler de mes propres ailes.

Je me souviens aussi de mon inquiétude lors de mon arrivée à la Faculté. Une étudiante, de quelques années mon aînée et qui m'avait connue plus jeune, s'est en effet empressée de me souligner sa « surprise » de me voir là, tout

en ajoutant que « plusieurs étaient admis à Sherbrooke, mais que plusieurs aussi en étaient exclus ». C'était la « rumeur » que les plus vieux aimaient faire courir à l'arrivée des nouveaux...

Je me souviens toutefois surtout des moments de bonheur que finalement j'y ai vécus, des amitiés que j'y ai développées, des apprentissages que j'y ai faits et de la formation que j'y ai reçue.

La Faculté de droit était déjà à cette époque un lieu bouillonnant, dynamique et innovateur. Le corps professoral y faisait preuve d'une grande générosité et nous offrait beaucoup plus que des cours magistraux. Ceux qui le souhaitaient avaient accès à toute une panoplie d'activités qui, mine de rien, nous façonnaient et nous apprenaient notre future profession. Les opportunités étaient nombreuses, il suffisait de les saisir.

Les étudiants formaient une communauté tissée serrée. S'étant « exilés », plusieurs étaient à la recherche de nouvelles amitiés. L'esprit d'équipe régnait, l'entraide était omniprésente. Je n'ai jamais pu vérifier la justesse de la légende universitaire voulant que des étudiants arrachaient les pages des livres à la bibliothèque pour en priver les autres... et j'en suis fort aise! J'ai au contraire le souvenir des heures passées à étudier en groupe, à échanger, à débattre et finalement à terminer la soirée au Bahut devant une grosse bière, à rire et à s'amuser.

J'ai souvenir d'avoir refait le monde pendant les longues heures passées au local de l'Association étudiante à organiser les premiers « Law Games » en territoire québécois ou à répéter pour le « Show d'la Fac »!

Trente ans plus tard, j'ai la chance de retourner assez souvent à la Faculté. J'ai changé, sûrement, je me suis assagie, un peu, mais je constate que la Faculté, elle, est demeurée la même.

Les professeurs et les étudiants me semblent plus jeunes que nous l'étions à l'époque, mais ce n'est probablement qu'une illusion. Ce qui ne l'est pas, toutefois, c'est que ce qui l'animait à l'époque semble toujours présent. J'y retrouve en effet le même dynamisme, le même bouillonnement et le même caractère innovateur.

Les étudiants semblent toujours former une communauté tissée serrée et ils semblent tout aussi heureux que nous y étions.

Bref, c'est en grande partie à la Faculté que je dois mes compétences, mes connaissances et mon équilibre professionnel et je suis très fière de constater que cela sera sûrement le cas aussi pour les générations qui suivent et qui ont la chance de la fréquenter!

**Me Marie-Josée Hogue**  
(LL.B. 1986)



# QUEL AVENIR LA PROFESSION RÉSERVE-T-ELLE AUX JURISTES?

Dans les plus récents numéros de *Paroles de droit*, il a souvent été question de l'évolution de la formation en droit. Or, puisque l'objectif de la Faculté demeure de former les praticiens les mieux outillés, cette évolution doit suivre les changements qui touchent le contexte professionnel des juristes : pratique plus spécialisée, nouveaux milieux de travail, émergence d'outils technologiques, internationalisation du droit, etc.

*Paroles de droit* s'est donc adressé au bâtonnier du Québec, Me Bernard Synnott, ainsi qu'au président de la Chambre des notaires, Me **Gérard Guay** (LL.B. 1981, D.D.N. 1987), pour en savoir davantage sur la transformation qu'a connue, que connaît et que connaîtra la profession juridique au Québec.

### Les facteurs de changement

D'entrée de jeu, les deux hommes s'entendent pour établir que la société évolue et que le rôle respectif des avocats et des notaires doit suivre cette évolution. Selon le président de la Chambre des notaires, les enjeux juridiques sont de plus en plus complexes et il en résulte une nécessité de s'adapter pour offrir des conseils juridiques qui répondent aux besoins des clients. « À titre d'exemple, le mode de vie d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celui des années 80 ou 90. Le nombre

« Il y a 40 ou 50 ans, les choses étaient nettement plus simples; il n'y avait qu'un seul mode de vie, en couple marié pour toujours, avec des enfants issus d'une même union. »

– Me Gérard Guay

de familles monoparentales ou reconstituées n'a cessé d'augmenter au fil des ans. La plupart des couples vivant en union de fait ne sont pas conscients des enjeux juridiques qui planent au-dessus de leur tête advenant une séparation ou la mort de l'un des conjoints. Dans le même ordre d'idées, la reconnaissance juridique des conjoints de même sexe ouvre un large éventail de possibilités juridiques. Enfin, la majorité des enfants naissent d'une union hors mariage. Il y a 40 ou 50 ans, les choses étaient nettement

plus simples; il n'y avait qu'un seul mode de vie, en couple marié pour toujours, avec des enfants issus d'une même union. »

De son côté, le bâtonnier du Québec considère que plusieurs facteurs ont fait évoluer le droit dans les 20 dernières années. Il en identifie notamment trois : les nouvelles technologies de l'information, les enjeux de l'accès à la justice et la féminisation de la profession. Selon Me Synnott, le développement fulgurant des technologies numériques représente l'un







« Les technologies de l'information nous ont donné des outils performants qui sont en train de transformer le travail juridique. »

– Me Bernard Synnott

des plus importants facteurs de changement dans la pratique récente. « Les technologies de l'information nous ont donné des outils performants qui sont en train de transformer le travail juridique. La recherche est facilitée et accélérée. L'avocat jouit d'une grande autonomie et peut se charger seul de plusieurs tâches administratives. Avec la puissance et l'omniprésence des moyens de communication, l'avocat branché peut travailler à distance avec son portable, sa tablette, etc. »

Me Synnott souligne un autre impact découlant des nouvelles technologies : l'apparition d'un client plus informé et exigeant. « La clientèle réclame des services pointus ou à la carte et des nouvelles formes de tarification. » Selon Me Guay, les innombrables sources d'information ne sont pas toutes fiables : « Il faut se préparer, comme juriste, à conseiller des clients qui arrivent avec une multitude de renseignements, dont la rectitude est plus ou moins exacte ».

Sur le plan technologique, Me Guay souligne que le notariat québécois a toujours été un modèle de modernité et d'innovation. Suivant l'apparition d'outils informatiques et de ressources en ligne, les notaires ont intégré à leur pratique, il y a une quinzaine d'années, la signature numérique leur permettant

d'échanger des documents sécurisés avec certains registres. De plus, les notaires qui œuvrent dans le secteur immobilier ont maintenant recours au transfert électronique de fonds. La Chambre et les notaires envisagent finalement de moderniser la profession par le passage à l'acte dématérialisé déposé dans un éventuel minutier central.

#### L'accès à la justice

La problématique de l'accès à la justice préoccupe autant le Barreau que le Chambre. Selon le bâtonnier, cet enjeu est au cœur de toutes les discussions liées à l'avenir de la profession. « Les délais et le coût de la justice sont en cause, ainsi que la complexité du langage et des processus juridiques. La crise de confiance de la population à l'égard des institutions touche aussi le système de justice et la perception que les citoyens en ont. »

« Ce n'est pas un hasard si le nouveau *Code de procédure civile* (CPC), qui entrera en vigueur au début de 2016, prévoit simplifier certains processus judiciaires et adapter la justice aux réalités plus contemporaines de la société québécoise. Privilégiant la communication, la coopération et la négociation, le nouveau CPC stipule qu'il faudra obligatoirement considérer d'abord les modes privés et volontaires de prévention et de règlement des différends (médiation, arbitrage, conciliation, négociation, droit collaboratif, conférence de règlement à l'amiable) avant d'initier une procédure judiciaire. Pour les avocats, c'est une sorte de révolution dans le monde de la justice civile telle qu'on la connaît! »

Pour les notaires, un tel contexte représente des occasions que Gérard Guay juge impératif de saisir. Selon lui, les membres de la Chambre pourront à la fois faire du développement des affaires et améliorer l'accès à la justice. Il cite à ce chapitre le rapport Cromwell, qui a clairement identifié les principaux obstacles limitant l'accès à la justice, soit la complexité des lois et de leur application, les coûts trop élevés, les délais trop longs. « Dans un contexte où l'accès à la justice est aussi difficile, le notariat n'a jamais été aussi pertinent. L'approche notariale offre la possibilité aux citoyens d'éviter les tribunaux en évitant les conflits par le truchement d'actes instrumentés par un notaire. »

#### La féminisation de la profession

Pour la première fois de son histoire, le Barreau comptait, au 31 mars 2014, plus de femmes que d'hommes, soit 12 468 femmes et 12 447 hommes. Depuis plusieurs années déjà, le Barreau du Québec est le barreau le plus féminisé en

« Dans un contexte où l'accès à la justice est aussi difficile, le notariat n'a jamais été aussi pertinent. L'approche notariale offre la possibilité aux citoyens d'éviter les tribunaux en évitant les conflits par le truchement d'actes instrumentés par un notaire. »

– Me Gérard Guay



Amérique du Nord. « La croissance des effectifs féminins a une influence sur l'évolution de la profession et les cultures d'entreprise; elle induit notamment une sensibilisation accrue à des notions comme les chances égales pour tous, l'équité en matière de salaire et de conditions de travail et la conciliation travail-famille », précise le bâtonnier.

« Les femmes sont arrivées en force dans la profession, mais on remarque que celles qui évoluent en pratique privée ont tendance à délaisser la profession au bout de quelques années ou à se tourner vers les emplois salariés du secteur public ou des contentieux d'entreprises. »

### La montée des pratiques non traditionnelles

On observe que les contentieux d'entreprises sont une avenue en plein essor, surtout depuis les deux dernières années. Bernard Synnott ajoute que le nombre d'avocats travaillant au sein de sociétés a explosé durant la dernière décennie. « Les entreprises embauchent maintenant des avocats pour assurer les services de commodité et confient à l'externe les dossiers de litige, de même que ceux exigeant une expertise pointue (p. ex., droit du travail). » Une autre avenue identifiée pour les jeunes juristes : la gestion des affaires. « Un nombre croissant de jeunes professionnels retournent aux études afin de décrocher une maîtrise en gestion des affaires (MBA). La double expertise en droit et en affaires est considérée comme un atout dans le monde de l'emploi. »

Le bâtonnier ajoute que des niches se dessinent pour des cabinets boutiques où les conditions de travail font davantage place à la conciliation

travail-famille et à la souplesse dans les horaires. « Plusieurs jeunes avocats n'hésitent pas à démarrer leur propre cabinet, avec une offre de services originale et novatrice, souvent dans des créneaux spécialisés. Les avocats sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à offrir exclusivement des services de médiation ou d'autres modes de prévention et de règlement des différends. »

La pratique du droit notarial est également plus large que jamais, même si, comme l'explique le président de la Chambre, plusieurs citoyens et professionnels pensent encore que l'expertise notariale se limite au droit immobilier, au droit de la famille, au mandat en prévision de l'incapacité ou encore au testament. « Elle est pourtant nettement plus vaste! »

La formation spécialisée en droit notarial confère au notaire une expertise qui lui est propre. De plus, ne faisant pas de litige, il devient le juriste de l'entente. Cette distinction l'amène à conseiller toutes les parties à l'acte avec impartialité et à poser des gestes préventifs et consensuels afin d'éviter ultimement les tribunaux. En droit commercial et familial, cette approche est particulièrement appréciée. Pour Me Guay, ce n'est pas étonnant que le quart des notaires exercent leur profession de façon non traditionnelle. Il précise justement que de plus en plus de notaires œuvrent dans les milieux bancaire, institutionnel ou gouvernemental et au sein de sociétés d'envergure.

### Le rapprochement des ordres professionnels

« L'entrée en vigueur du nouveau CPC bousculera la pratique de tous les officiers de justice », avance Bernard Synnott. Selon lui, le

« L'entrée en vigueur du nouveau CPC bousculera la pratique de tous les officiers de justice. »

– Me Bernard Synnott.

législateur a clairement indiqué sa volonté : simplification, efficacité, efficience. « Je ne pourrais pas être plus en accord avec ce mot d'ordre, l'ayant moi-même soutenu au sein du Barreau. »

À titre d'exemple, il souligne que l'article 303 du nouveau CPC a donné lieu, au printemps dernier, à des divergences d'interprétation sur le projet de l'accord qui règle les conséquences de la séparation de corps, du divorce ou de la dissolution de l'union civile des conjoints. « L'article 303 présentait cet accord comme une matière non contentieuse et cette interprétation a soulevé la nécessité d'ouvrir le dialogue avec la Chambre des notaires. Le gouvernement souhaite cet échange sur nos champs de pratique et le message a été bien reçu. »

« Ensemble, nous devons dessiner l'offre de services juridiques de demain, qui répondra aux besoins de nos clients et de nos membres. L'environnement socioéconomique et politique le commande. Si nous restons derrière, on nous imposera des solutions à des années-lumière des réalités de la pratique. C'est pourquoi je souhaite même qu'on aille au-delà de la simple alliance stratégique avec les notaires : j'invite aussi les huissiers, les sténographes et les parajuristes à dresser la table et à se joindre au dialogue. »



Quant à lui, Me Guay ajoute que les deux ordres professionnels ont leur légitimité respective, ainsi que leur raison d'être. « Cela ne les empêche pas de collaborer sur des enjeux ou des dossiers qui requièrent que les deux organisations travaillent de concert, surtout lorsque l'intérêt du public est en cause. »

Maintenant, un autre rapprochement touche plus directement les praticiens du droit qui unissent leurs offres de services pour mieux répondre aux besoins évolutifs de la population. « Il est de moins en moins rare de retrouver, dans un même bureau, un avocat, un notaire, mais aussi d'autres disciplines connexes comme la comptabilité ou la fiscalité », ajoute-t-il. Ces regroupements posent cependant d'importants défis aux ordres professionnels, puisque les cadres réglementaires n'ont pas été pensés et rédigés dans ce sens; des amendements et des ajouts seront requis pour les faire correspondre à la nouvelle réalité.

Me Synnott considère aussi que la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité sont des tendances lourdes dans l'organisation des services. Il est toutefois conscient de l'enjeu que représente le respect des compétences et des champs de pratique, de même que l'importance de la survie de ces professions qui doivent demeurer complémentaires et efficaces pour le bien du public. « Il est clair que ce n'est pas un dossier qui peut être traité en un an. Prenez l'exemple des divers ordres de comptables : ils ont mis plus d'une décennie à revoir leur modèle et à se repositionner! »

### L'avenir de la profession juridique

Questionné sur l'avenir de la profession juridique, le bâtonnier du Québec explique que trois tendances dominantes balisent le contexte dans lequel le Barreau doit assurer sa mission : la mondialisation, les technologies de l'information et la crise économique qui perdure depuis 2008. Il ajoute que la perte de confiance du public envers les institutions, notamment les institutions juridiques, le nombre croissant de citoyens qui se représentent seuls devant les tribunaux, l'évolution du contexte technologique

et le sous-investissement du gouvernement dans le système judiciaire sont autant de facteurs qui poussent la profession juridique à évoluer, à adapter la prestation de ses services juridiques.

« On assiste à l'émergence de nouveaux modèles d'affaires, en réponse à des tendances fortes telles que la volonté d'accroître l'accès à la justice, la nécessité d'être compétitif vis-à-vis les alternatives de règlement de problèmes juridiques, la faible capacité financière de la classe moyenne pour accéder aux services des avocats, la progression de certains services rendus par les avocats vers des services de commodité, l'impartition des services juridiques de commodité dans les pays à faibles coûts de main-d'œuvre et le manque de relève des grands cabinets d'avocats ».

De son côté, Gérard Guay considère que le notariat demeure une force vive du système de justice québécois, même s'il est trop souvent sous-utilisé, et ce, malgré que les services notariaux constituent une excellente alternative pour éviter les tribunaux. « Il s'agit de consulter son notaire au bon moment, c'est-à-dire au début d'une relation familiale ou commerciale. C'est tellement simple de s'entendre lorsque nous sommes disposés à le faire! »

Il se montre finalement fort optimiste quant à l'avenir de la profession : « Je suis convaincu que le rôle de ceux qui l'exercent est appelé à croître et à prendre beaucoup de valeur. »

*Paroles de droit* tient à remercier Me Bernard Synnott et Me Gérard Guay pour leur précieuse collaboration à ce dossier.





## LES PREMIERS JALONS DE BRILLANTES CARRIÈRES



Ermioni Tomaras, Joalie Jenkins, Nada Boumeftah, Amélie Millette-Gagnon et Marie-Pier Trépanier.



La porte-parole de la promotion 2014, Geneviève Richard.

### Collation des grades

La journée du 20 septembre sera à jamais gravée dans la mémoire des membres de la cohorte 2014, ainsi que dans celle de leurs proches. Quelque 203 diplômées et diplômés ont pris part à la Collation des grades, un événement grandiose et riche en émotions.

Au terme de la cérémonie principale, la magie a encore une fois opéré lors du rituel d'investiture, une gestuelle sacrée et émouvante marquant le moment où les diplômés, en retournant simultanément leur cape, sont littéralement investis des couleurs institutionnelles : le vert et l'or.

« J'ai vécu beaucoup d'émotions pendant la cérémonie principale. La fierté du devoir accompli, l'aboutissement de dures heures de travail acharné. On est si heureux et fiers de se rapprocher de plus en plus de notre vocation, de notre rêve », a déclaré **Marie-Pier Trépanier**, bachelière en droit. « J'ai vraiment été emportée par la fébrilité et la fierté de la foule d'étudiants lorsqu'on a revêtu les couleurs de l'Université. C'est un honneur d'être maintenant ambassadrice de l'Université de Sherbrooke. »

Cet état d'esprit était nul doute partagé par l'ensemble de la cohorte, car une énergie électrisante l'accompagnait au moment

de son entrée dans le chapiteau facultaire. Sentiments de fierté, d'accomplissement et de réussite se lisaient sur le visage des diplômés, mais aussi sur celui de leurs parents et amis.

**Geneviève Richard**, bachelière en droit et sciences de la vie et porte-parole de la promotion, a livré un vibrant témoignage. « Il y aura parmi nous des avocats redoutables, des notaires rigoureux, des professeurs émérites, des politiciens aguerris et bien plus, mais nous aurons tous quelque chose en commun, notre *alma mater* tatouée sur le cœur. Nous sommes fiers d'être diplômés de Sherbrooke, à nous maintenant de rendre notre Université fière de nous », a-t-elle conclu.

### Cérémonies de remise des diplômes de 2<sup>e</sup> cycle

Quelque 65 diplômés en droit notarial, en common law et droit transnational, en pratique du droit criminel et pénal et en prévention et règlement des différends ont reçu leur diplôme de 2<sup>e</sup> cycle lors de cérémonies tenues à Longueuil et à Sherbrooke les 24 octobre et 1<sup>er</sup> novembre.

Le côté plus intime et personnalisé de ces célébrations fait le bonheur des diplômés et de leur famille. Il illustre aussi très bien le caractère humain de la Faculté.

### Deux grandes personnalités honorées

Encore cette année, la Faculté de droit a profité de la Collation des grades pour décerner un doctorat d'honneur et souligner un prestigieux prix universitaire.

#### Marie Deschamps, docteur d'honneur

Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en droit de l'Université McGill, **Marie Deschamps** se voue à la profession d'avocate pendant 15 ans au sein de plusieurs cabinets influents.

En 1990, elle est appelée à la Cour supérieure, où elle siège pendant deux ans avant d'être nommée juge à la Cour d'appel du Québec. Dix ans plus tard, en 2002, la juge Deschamps se dirige vers la Cour suprême du Canada et devient la deuxième avocate québécoise à accéder à ce tribunal. Tout au long de cette ascension, ses collègues applaudissent ses qualités exceptionnelles de juriste, soulignant sa rigueur intellectuelle et la profondeur de ses réflexions.

En 2012, Marie Deschamps prend sa retraite de la magistrature afin de se consacrer à ses autres passions : la recherche et la formation des étudiants, notamment auprès d'Éducaloi, de Pro Bono Canada et des facultés de droit des universités de Sherbrooke et de Montréal, ainsi que de l'Université McGill.



## SAVIEZ-VOUS QUE?

Pour souligner sa grande contribution, en qualité de juriste, et son dévouement envers la formation des jeunes, Marie Deschamps a reçu le titre de compagnon de l'Ordre du Canada en 2014. Elle a également reçu la distinction d'Avocat émérite décernée par le Barreau du Québec.

Professeure associée de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke depuis 2006, elle fait preuve d'un engagement sans faille auprès de celle-ci. Sa bonne humeur contagieuse fait d'elle une professeure très appréciée.

### Robert P. Kouri, récipiendaire du prix Grande distinction en enseignement universitaire

Robert P. Kouri (LL.L. 1965) a entrepris sa carrière il y a près de 50 ans. Outre le caractère proprement remarquable d'une telle longévité, il convient de souligner la passion qu'il a toujours su conserver pour la formation des étudiantes et des étudiants qui lui sont confiés. Habile communicateur au style inimitable, pince-sans-rire par moments, il est aussi reconnu pour sa très grande rigueur.

Le Pr Kouri se distingue par la qualité de l'encadrement qu'il offre aux étudiantes et aux étudiants de la Faculté de droit. Au premier cycle, il est reconnu pour la très grande disponibilité qu'il accorde non seulement à ses groupes mais aussi, à l'occasion, aux chargés de cours dans les mêmes matières. Aux cycles supérieurs, à titre de spécialiste de renommée mondiale dans le domaine du droit de la santé, il a assumé la direction de plus de 50 étudiantes et étudiants.

Auteur prolifique, il compte un nombre impressionnant d'articles et de monographies contribuant à l'avancement du droit. Ses écrits



La nouvelle docteur d'honneur, Marie Deschamps, entourée du doyen, Sébastien Lebel-Grenier, et de la vice-rectrice aux études, Lucie Laflamme.



Le récipiendaire du prix Grande distinction en enseignement universitaire, Robert P. Kouri, en compagnie du doyen Lebel-Grenier.

sont régulièrement cités en doctrine, mais aussi en jurisprudence, notamment par des tribunaux de première instance, par la Cour d'appel du Québec ou par la Cour suprême du Canada.

Le Pr Kouri représente, pour ses collègues et bon nombre de juristes formés à la Faculté de droit

depuis près de 50 ans, un modèle en matière d'enseignement, en raison de sa compétence, de son dévouement et de la passion du droit qu'il a toujours su et sait toujours si bien partager.



# UNE FIERTÉ PALPABLE, ANNÉE APRÈS ANNÉE



**Nada Boumeftah**  
Baccalauréat en droit, cheminement général

« La Collation des grades, c'est pour moi la ligne d'arrivée à la fin d'un long marathon, le ruban que l'on coupe à l'ouverture ou au dévoilement d'un projet. C'est la fierté d'être arrivée jusqu'au bout, d'avoir accompli et terminé une aventure, mais aussi le plaisir et l'excitation d'en commencer une autre! »



**François Champagne**  
Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en droit notarial

« Je garde le souvenir des liens indélébiles que j'ai tissés avec plusieurs de mes confrères et consœurs, celui de l'ambiance joviale et chaleureuse de la Faculté de droit et, bien entendu, celui de mes livres et de mes surligneurs. »



**Maxime Leblanc-Doyon**  
Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en pratique du droit criminel et pénal

« Ce programme unique au Québec en vaut vraiment le coup! C'est bien monté et ça permet d'apprendre une tonne de choses essentielles sur le droit criminel. Je crois qu'il connaîtra une croissance en popularité dans les prochaines années et qu'il deviendra un avantage majeur pour ses finissants en recherche de stage ou d'emploi. »



**Ariane Ouellet**  
Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en common law et droit transnational (*Juris Doctor*)

« La Faculté de droit de Sherbrooke se démarque par son ambiance chaleureuse, ses cheminement diversifiés, une vie étudiante dynamique et son remarquable corps professoral. J'y ai rencontré plusieurs personnes inspirantes qui ont su me transmettre leurs passions. »



## QUELQUE 374 000 \$ PARTAGÉS ENTRE 188 LAURÉATS

Le Gala du mérite étudiant, tenu le 13 novembre au Centre culturel, a une fois de plus donné lieu à de belles rencontres entre les lauréats, le personnel de la Faculté, les donateurs et les invités présents. Organisée conjointement avec La Fondation de l'Université de Sherbrooke, la cérémonie annuelle a souligné la réussite de 188 étudiantes et étudiants, qui se sont partagé près de 374 000 \$ en prix et bourses.

S'adressant aux nombreux récipiendaires, le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** n'a pas manqué de préciser l'importance que revêt le Gala du mérite étudiant. « Votre réussite contribue aussi au rayonnement de la Faculté. Plus l'excellence de la formation que nous offrons est connue et reconnue, plus il sera facile de vous insérer dans votre future carrière et d'y obtenir l'avancement que vous méritez », a-t-il affirmé.

En nouveauté cette année, le palmarès du doyen a permis de féliciter l'excellence des résultats scolaires obtenus par une cinquantaine d'étudiants de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> années, plutôt que dix par cohorte comme c'était le cas auparavant. « L'ancienne formule ne permettait pas de souligner équitablement la très haute qualité de nos étudiants. L'écart entre les résultats



**Invités d'honneur**

À l'avant : Sébastien Lebel-Grenier, Maxime Bernatchez, Julie Lebreux (LL.B. 1989, DDN 1990, M. Fisc. 1995), Alexandra Doyon (LL.B. 2010), Geneviève Chamberland (LL.B. 1988, DDN 1991), Sarah Proulx-Doucet (LL.B. 2004), Louise-Hélène Guimond, Caroline Martel, Catherine Bleau, Danielle Côté (LL.L. 1977), Manlio Del Negro (LL.B. 1983), Yves Lafontaine (LL.L. 1979), Hélène Guy, Robert Normand (LL.L. 1960). À l'arrière : Paul-Matthieu Grondin (LL.B. 2005), Sébastien Lussier, Neville-Warren Cloutier (LL.B. 1982), Stéphane Reynolds (LL.B. 1994, MBA 2009), Louis Bossé et Francis Grignet (LL.B. 2003, J.D. 2014).

était tellement minime qu'il nous apparaissait essentiel d'élargir le palmarès pour honorer les premiers 20 % », a expliqué le doyen Sébastien Lebel-Grenier.

Lors de la cérémonie, coanimée par Me **Éliane-Marie Gaulin** (LL.B. 1984, LL.M. 2013) et Me **Neville-Warren Cloutier** (LL.B. 1982), les étudiants ont pu entendre le témoignage de

Me **Paul-Matthieu Grondin** (LL.B. 2005), un diplômé fort engagé auprès de son *alma mater*. Après avoir vanté l'excellence de la formation offerte à Sherbrooke, il a insisté sur la richesse et la force du lien qui unit les diplômés à leur faculté. Il a terminé en disant que la Faculté devait pouvoir compter sur ses diplômées et diplômés, comme ceux-ci ont pu et pourront toujours compter sur elle.

### MERCI à nos donateurs

Association générale des étudiants en droit (AGED)  
Barreau de Saint-François  
Barreau du Québec  
Bereskin & Parr  
Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)  
Davies Ward Philips & Vineberg  
De Grandpré Chait  
Dentons  
Éditions Yvon Blais  
Famille Auclair  
Fasken Martineau  
Fonds Chénier-Picard  
Fonds de la Faculté de droit  
Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Fonds Guy-R. Landry – Monty Coulombe, s.e.n.c.  
Fonds institutionnel de l'Université de Sherbrooke  
Fonds Marcel-Guy  
Fonds Richard-Crépeau  
Fournier Demers Bureau Borduas  
Grondin Savarese  
Groupe de recherche sur les Stratégies  
et les Acteurs de la Gouvernance  
Environnementale (SAGE)  
Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)  
Jolin Lebreux, notaires  
La Personnelle  
Lavery Avocats  
L'honorable juge Danielle Côté

Magistrature du district judiciaire  
de Saint-François  
Manlio Del Negro  
Monette Barakett  
Monty Coulombe, s.e.n.c.  
Neville-Warren Cloutier  
Norton Rose Fulbright  
Osler  
Programme de bourses d'études supérieures  
du Canada Joseph-Armand-Bombardier  
Sanofi Canada  
Sherbrooke Innopole  
Trudel Nadeau  
Wilson & Lafleur



**Palmarès du doyen – 1<sup>re</sup> année**

Les étudiants de 1<sup>re</sup> année qui figurent au Palmarès du doyen.



**Bourse de l'honorable juge Danielle Côté**

Terresa Bei Bei Feng reçoit la bourse de 1200 \$, offerte par l'honorable juge Danielle Côté.



**Bourse Trudel Nadeau**

Émilie Raby-Roussel reçoit la bourse Trudel Nadeau de 2500 \$, remise par Sarah Proulx-Doucet et Louise-Hélène Guimond.



**Bourse Osler**

Pascale Nguyen reçoit la bourse Osler de 1000 \$, remise par Catherine Bleau et Patrick Mignault.



**Bourse Dentons**

Adham Shalabi, Jacinthe Léonard, Claudie Fréchette, Meghan Allard et Aurélie Mont-Reynaud reçoivent chacun une bourse Dentons de 2000 \$, remise par Caroline Martel.



**Médaille Albert-Leblanc/Prix du doyen**

Gabrielle Harvey reçoit la Médaille Albert-Leblanc et le Prix du doyen de 1000 \$, remis par Sébastien Lebel-Grenier.



**Bourse Manlio Del Negro**

Camille Champagne reçoit la bourse de 1000 \$, remise par Manlio Del Negro.



**Bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier du CRSH**

Sophie Audette-Chapelaine reçoit la bourse de doctorat de 105 000 \$ du CRSH, remise par Sébastien Lebel-Grenier.



**Prix Guy-R.-Landry Monty Coulombe, s.e.n.c.**

Jocelyn Beaudoin reçoit le Prix Guy-R.-Landry Monty Coulombe, s.e.n.c. de 1500 \$, remis par Stéphane Reynolds.



**Bourse Grondin Savarese**

Charles Guay reçoit la bourse Grondin Savarese de 1200 \$, remise par Paul-Matthieu Grondin.



**Bourses de l'Association générale des étudiants en droit (AGED)**

Han-Catherine Morin, Christopher Morin et Samuel Nadeau reçoivent chacun une bourse de l'AGED de 500 \$, remise par Olivier Leblanc, Philippe Bédard, Florence Cadieux-Lulin, Ali Sbai et Nicolas Gagnon.



# LA CRIMINALISATION DU RELIGIEUX DANS UNE DÉMOCRATIE LIBÉRALE

Comment une société libre et démocratique peut-elle justifier la criminalisation de comportements religieux marginaux qui ne portent pas toujours atteinte à l'intégrité physique et psychologique d'autrui? Comment décider quels sont les comportements qui méritent d'être punis ou prévenus par les moyens de la coercition étatique? La déviation par rapport aux valeurs fondamentales de la société justifie-t-elle à elle seule une telle coercition?

Les 2 et 3 octobre derniers, dans le cadre d'un colloque international intitulé *La religion hors-la-loi : l'État libéral à l'épreuve des religions minoritaires*, d'éminents penseurs de la France, de la Belgique, des États-Unis et du Canada se sont donné rendez-vous à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke pour aborder différents aspects de questions délicates étroitement liées aux religions minoritaires.

Tout à tour, juristes, philosophes, criminologues, sociologues et anthropologues ont eu l'occasion de se pencher et de s'interroger sur la criminalisation du religieux dans une démocratie libérale, sous l'angle de la théorie, puis de la

protection des valeurs sociales fondamentales et des atteintes physiques ou psychologiques. « Nous voulions étudier plusieurs cas de figure, dans différents pays, et voir s'il y a une règle générale qui en émane », a précisé la professeure **Marie-Pierre Robert**, coorganisatrice du colloque avec le professeur David Koussens.

Le colloque était conjointement organisé par le Centre de recherche Société, droit et religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS) et la Chaire sur les religions en modernité avancée, avec le soutien et la collaboration de la Faculté de droit et de la Faculté de théologie et d'études religieuses.



David Koussens est professeur à la Faculté de théologie et d'études religieuses et titulaire de la Chaire sur les religions en modernité avancée. Marie-Pierre Robert est professeure à la Faculté de droit et codirectrice du SoDRUS.



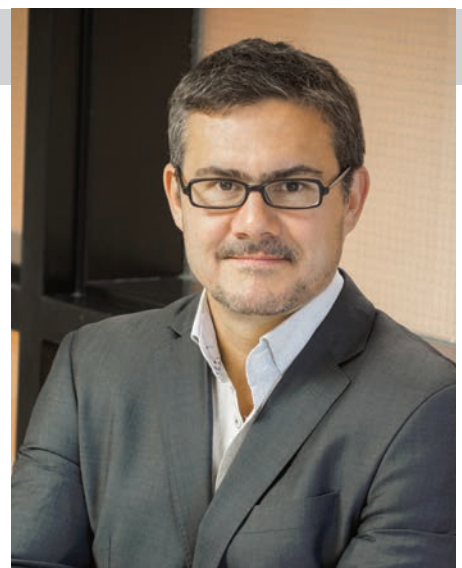
Louis-Léon Christians est docteur en droit, docteur en droit canonique et professeur à l'Université catholique de Louvain, où il est titulaire de la Chaire de droit des religions.

## NOMINATION

# MATHIEU DEVINAT DE RETOUR AU COMITÉ DE DIRECTION

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le professeur **Mathieu Devinat** a repris du service au sein du comité de direction de la Faculté. Il succède au Pr **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965) à titre de vice-doyen à la recherche, un poste qu'il avait déjà occupé de 2011 à 2013. Il redevient donc responsable de la recherche, des programmes de cycles supérieurs de type recherche et de la formation continue.

Professeur à la Faculté depuis 2005 et professeur titulaire depuis 2013, Mathieu Devinat s'implique dans plusieurs revues juridiques. Il est en effet directeur exécutif de la *Revue d'arbitrage et de médiation*, membre du comité de direction des *Cahiers de droit* et membre du Comité de rédaction, à titre de conseiller international, de la revue *International Journal of Semiotics of Law*.



Mathieu Devinat

# LA NORME JURIDIQUE « REFORMATÉE »

Les 9 et 10 octobre, plusieurs professeurs de la Faculté de droit et d'autres universités québécoises et européennes se sont réunis dans le cadre d'un colloque international sur la norme juridique. Ce colloque venait clore les activités de la Chaire de droit et gouvernance de la santé de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Le phénomène des transformations contemporaines du droit est, depuis de nombreuses années et dans tous les domaines du droit, largement décrit, commenté, encouragé, critiqué ou même rejeté par les discours doctrinaux. Le droit se transforme, dans sa texture normative, dans sa force normative, dans ses lieux de création, dans ses sources, dans ses usages et dans sa finalité.

Tout récemment, au-delà du constat et de la diversité des opinions formulées sur le phénomène, des ouvrages collectifs européens se sont interrogés sur les transformations du droit. Ces collectifs témoignent d'un constat d'une certaine insuffisance des paradigmes dominants de la discipline juridique à embrasser le phénomène, sinon, pour certains, à l'absorber ou à s'en détacher. Corrélativement, ces ouvrages semblent



Plusieurs professeurs et spécialistes de la Faculté de droit et d'autres universités québécoises et européennes se sont réunis pour se pencher sur la norme juridique, dont Stéphane Bernatchez, Catherine Thibierge, Sébastien Lebel-Grenier, Louise Lalonde (LL.B. 1984), Georges Azzaria, Cyril Sintez et François Ost.

traduire la nécessité de revisiter, sinon de (re)conceptualiser certains des paradigmes fondateurs de la théorie du droit que sont notamment la norme et la source (du droit ou de la norme). À tout le moins, le phénomène et sa réception par la doctrine européenne méritent réflexion.

Ce questionnement sur le « formatage » de la norme juridique, tant par sa force que par ses sources, a été décliné en deux axes de réflexion. Les enjeux épistémologiques des sources et des déclinaisons de la force normative ont été envisagés avant que ne soit examinée la spécificité du regard québécois sur le droit (approche comparative).



François Ost, professeur à la faculté de droit de l'Université Saint-Louis en Belgique, présentait la conférence d'ouverture.

## NOUVEAU PROFESSEUR

# PASCAL FRÉCHETTE INTÈGRE LE CORPS PROFESSORAL

**Pascal Fréchette** (LL.B. 1996) est professeur chargé d'enseignement à la Faculté depuis l'automne 2014. Depuis 2005, il y était déjà chargé de cours.

Il détient un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke et une maîtrise de l'Université de Montréal. Il complète actuellement la rédaction d'une thèse de doctorat à l'Université Laval, qui porte sur les fondements et le régime juridique de

la restitution des prestations en droit civil québécois. Tout au long de ses études, il a obtenu divers prix et bourses, notamment la Bourse de doctorat du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) et la Bourse de doctorat du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Il a œuvré comme avocat pendant près de 10 ans en litige civil et commercial dans un grand cabinet montréalais, avec une spécialisation en droit des contrats et des sûretés.



Pascal Fréchette





**Mélanie Bourassa Forcier\*** et **Anne-Marie Savard\*\***, dir., *Droit et politiques de la santé*, Montréal, LexisNexis, 2014, 1128 p.

\* Professeure à la Faculté  
\*\* Professeure à la Faculté

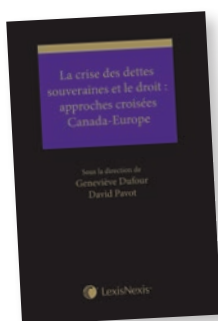
L'ouvrage traite des aspects les plus importants du droit et des politiques de la santé dans le Québec d'aujourd'hui. Rédigés par plus de 27 auteurs chevronnés, chacun des 24 chapitres aborde un sujet pertinent et d'actualité d'une manière rigoureuse qui sera utile aux praticiens du droit, tandis que l'ensemble de l'ouvrage présente, sur un plan plus théorique, l'évolution du système de santé et de sa gouvernance et intéressera également, en ce sens, le milieu scientifique.



**Alexandre Désy\***, *L'efficacité de la médiation judiciaire*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2014, 196 p.

\* Diplômé de la Faculté

L'émergence de la conférence de règlement à l'amiable (CRA) est survenue dans un contexte où les tribunaux sont aux prises avec des problèmes de coûts et de délais qui réduisent l'accès à la justice. Le présent ouvrage a pour but d'exposer les différents facteurs économiques et d'analyser l'efficacité de la CRA.



**Geneviève Dufour\*** et **David Pavot\*\***, dir., *La crise des dettes souveraines et le droit : approches croisées Canada-Europe*, Montréal, LexisNexis, 2014, 680 p.

\* Professeure à la Faculté  
\*\* Chargé de cours à forfait à la Faculté

Cet ouvrage est le premier à proposer, en français, une analyse collective, pluridisciplinaire et transatlantique de ce que l'on appelle la crise des dettes souveraines. Réunissant une vingtaine d'auteurs tant universitaires que praticiens issus de diverses disciplines, venant d'Europe et du Canada, ce livre dresse le constat d'une situation alarmante tout en tentant de proposer des pistes de solutions, à court comme à long terme.



**Kristine Plouffe-Malette\***, *Protection des victimes de traite des êtres humains. Approches internationales et européennes*, France, Bruylant, 2013, 224 p.

\* Étudiante au doctorat

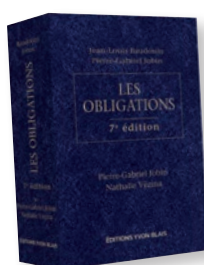
Cette analyse exégétique des normes internationales et européennes relatives à la traite des êtres humains permet de faire la lumière sur la réelle protection accordée aux victimes, laquelle est négligée au bénéfice de la répression de ce crime.



**Marie-Pierre Robert\*** et **Simon Roy\*\***, dir., *Droit pénal général*, JurisClasseur Québec, Montréal, LexisNexis, 2014, 693 p.

\* Professeure à la Faculté  
\*\* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage traite de façon exhaustive des éléments de l'infraction, des infractions accessoires et des modes de participation à l'infraction, des moyens de défense ainsi que de la détermination de la peine. Il est le fruit de la collaboration d'une équipe d'auteurs, d'universitaires, de praticiens et de jeunes auteurs.



Jean-Louis Baudouin et Pierre-Gabriel Jobin, *Les obligations*, 7<sup>e</sup> éd. par Pierre-Gabriel Jobin et **Nathalie Vézina\***, Cowansville (Québec), Éditions Yvon Blais, 2013, 1980 p.

\* Professeure à la Faculté

Ce grand classique du droit québécois, révisé en profondeur et mis à jour, analyse le droit du contrat, ainsi que les modalités, l'exécution, la transmission, les mutations et l'extinction des obligations. Sa présentation claire et structurée est appréciée des étudiants depuis des décennies.



**Marie-France Bureau\*** et **Mathieu Devinat\*\***, dir., *Les livres du Code civil du Québec*, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2014, 390 p.

\* Professeure à la Faculté  
\*\* Professeur à la Faculté

En adoptant le Code civil du Québec, le législateur a véritablement entrepris une recodification du droit commun, abandonnant une structure organisée selon une tradition civiliste tripartite, « personne, choses, actions », au profit d'un ouvrage moderne composé de 10 livres. Même si la qualité d'un code civil dépend principalement des solutions qu'il consacre, de son contenu et de sa cohérence, la structure du Code civil du Québec mérite qu'on s'y attarde, car elle soulève plusieurs interrogations.

## SAVIEZ-VOUS QUE?

**Michel Ayotte** (LL.L. 1975) vient tout juste de prendre sa retraite. Il était procureur en chef adjoint, responsable du bureau du Sherbrooke, auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Chargé de cours très engagé depuis plus de vingt ans à la Faculté, Michel Ayotte a supervisé et supervise toujours de nombreux groupes d'étudiants dans le cadre d'activités cliniques.

# VERS DES STANDARDS CONSTITUTIONNELS MONDIAUX

**Maxime St-Hilaire** est professeur à la Faculté de droit à l'Université de Sherbrooke depuis 2010. Il a été chercheur au Centre Marc Bloch de Berlin (CMB) et au Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal (CRÉUM), où il a été chargé de cours en droit constitutionnel comparé. Ancien stagiaire à la Commission européenne pour la démocratie par le droit, il a aussi agi comme auxiliaire juridique à la Cour suprême du Canada auprès de l'honorable Marie Deschamps.



Maxime St-Hilaire

Le 24 octobre 2013, Maxime St-Hilaire avait été invité à prononcer la conférence inaugurale d'un colloque organisé par l'Équipe de recherche en droit public de l'Université de Lille 2, le Centre Perelman de philosophie du droit de l'Université libre de Bruxelles, le Centre de recherche en droit constitutionnel de l'Université Paris 1 et l'Association française de droit constitutionnel. Plus d'un an plus tard est sur le point de paraître, à la LGDJ de Paris, un livre qui fait suite à ce colloque et dans lequel il signe un important chapitre. *Paroles de droit* a rencontré le

professeur St-Hilaire pour en savoir davantage sur le fondement de ses travaux et survoler sa réflexion.

### **D'où vous est venu cet intérêt pour l'idée de standards constitutionnels?**

Cet intérêt a une double origine.

Sous la forme de l'hypothèse, le pari à l'origine de ma recherche doctorale était que l'enquête philosophique m'aiderait de manière significative à élucider une problématique juridique



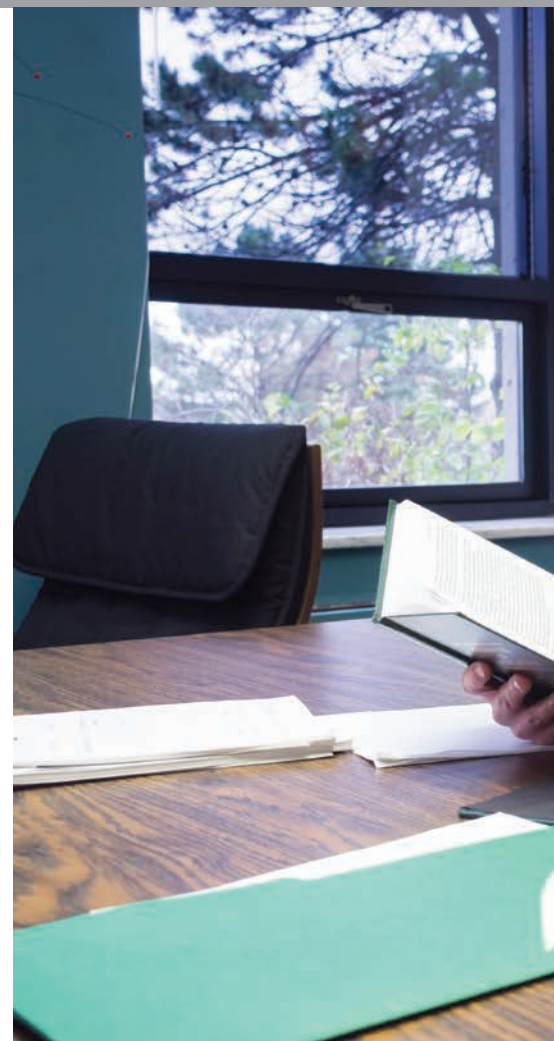
complexe. Cette problématique était celle de la lutte des peuples autochtones pour la pleine reconnaissance de leurs droits ancestraux dans les traités qu'ils concluent avec l'État. Un tel pari s'expliquait par un trait caractéristique de notre culture savante, qui voit dans le droit une discipline en mal de « fondements », tout en peinant à renoncer à une conception fondationnelle de la philosophie. Il s'agit cependant d'un pari perdu, ma recherche s'étant conclue par une infirmation d'hypothèse. C'est donc au terme d'une étude de cas que ma thèse de doctorat veut ébranler les relations convenues entre droit et philosophie et va jusqu'à proposer implicitement de faire graviter la philosophie politique autour de la nouvelle science du droit constitutionnel, qui est science de l'État de droit moderne, conçu dans sa double dimension formelle et matérielle.

Parallèlement à la préparation de ma thèse, j'ai compté parmi les premiers à employer systématiquement l'expression de « standards internationaux du droit constitutionnel », et ce, à la suite d'un stage effectué, en 2007-2008, auprès du secrétariat général de la Commission de Venise, un organisme consultatif du Conseil de l'Europe en matière de droit constitutionnel où il était alors plutôt question de standards constitutionnels européens. En 2009, à titre de chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, j'ai créé un cours sur cette nouvelle approche. Comme professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, je l'intègre à mon enseignement dans la mesure du raisonnablement possible. Cette méthode « standardisante » traverse en réalité presque tous mes travaux. Je l'ai par exemple mobilisée dans le mémoire que j'ai produit auprès de la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges du Québec et dans

celui que j'ai préparé, avec David Koussens et Michèle Vatz-Laaroussi, pour la Commission des institutions de l'Assemblée nationale sur le défunt projet de « Charte des valeurs ». Se situe dans la même perspective un article portant sur l'identification des électeurs que j'ai rédigé en collaboration avec Léonid Sirota et qui paraîtra dans la prochaine livraison du *Journal of Parliamentary and Political Law*. À une autre échelle, j'applique cette approche au droit des partis politiques dans le cadre d'un projet financé par la Fondation pour la recherche juridique. Souterrainement, c'est encore ce modèle qui structure mes travaux sur les droits des peuples autochtones, travaux par lesquels j'estime me distinguer du « pluralisme juridique » de l'École de Montréal.

#### **En quoi cette idée se distingue-t-elle d'une approche plus classique du droit constitutionnel?**

De diverses manières. Encore faut-il s'entendre sur la notion d'approche classique. Bien au-delà du droit constitutionnel, qui est d'ailleurs un domaine du droit qui s'est formé tardivement, la nationalisation progressive de l'enseignement du droit, de la Justice et du droit matériel (par opposition à formel ou procédural), qui devait accompagner l'affirmation de l'État-Nation et du système issu des traités d'Osnabrück et de Münster de 1648, a entraîné la disparition du *ius commune* européen. Lorsque, s'autonomisant de la pensée politique, le droit constitutionnel s'est consolidé, il semblait condamné à l'étude et à l'enseignement d'une catégorie de normes juridiques positives *nationales*. Très généralement, c'est ainsi que le droit constitutionnel est encore enseigné, pratiqué et étudié au Canada. Cette nationalisation était pourtant



porteuse d'une nouvelle approche, celle de la comparaison des droits.

Maintenant, l'infrastructure normative mondiale est celle de la *Rule of Law*, du *Rechtsstaat*, bref, de l'État de droit. Or, cette infrastructure ne se réduit pas aux « structures sociales », mais s'étend aux idées et principes de justice qui sont mobilisés par les luttes sociales, si bien que ce qui pourrait autrement sembler le propre des sociétés libérales peut en réalité s'étendre bien au-delà de cette catégorie. De nos jours encore, le concept moderne d'État de droit renvoie notamment à l'idée d'une constitution écrite portant positivation des droits fondamentaux de la personne humaine et à celle d'un contrôle juridictionnel de constitutionnalité, des lois y compris. Ainsi conçu, l'État de droit moderne peut servir de source *matérielle* de droit, notamment par l'intermédiaire des standards qui peuvent en être dérivés.



Plus précisément, tandis que le principe ou l'indicateur (telle l'indépendance judiciaire et du juge constitutionnel) peut n'être que le produit d'une logique juridique dérivative appliquée au concept d'État de droit moderne, le « standard » est quant à lui une *pratique* présentée comme comptant parmi les « meilleures ». La plupart du temps, le constitutionnaliste comparatiste sera confronté à une pluralité de types, de sorte que la valorisation d'un ou de quelques-uns d'entre eux aux dépens des autres exigera un critère. Il pourra alors se référer aux principes et indicateurs généraux du concept moderne d'État de droit. Mais, suivant une logique de présomption en faveur du coefficient de positivité le plus élevé, autrement dit une logique non fondationnelle, il devra d'abord consulter le droit supranational, régional ou international, notamment le droit relatif aux droits fondamentaux, y compris jurisprudentiel.

Outre le droit supranational, la liaison entre une gamme de pratiques typiques et les principes et indicateurs de l'État de droit moderne doit à mon sens tenir compte de ce que je voudrais pouvoir appeler les « faits généraux » établis, ne fût-ce toujours que provisoirement, par les sciences humaines et sociales, parmi lesquels figurent les faits relatifs au rôle réel que jouent les partis politiques au sein des processus actuels de la démocratie représentative ou qui correspondent à la situation des personnes détenues, l'ayant été, migrantes, apatrides ou appartenant à une minorité nationale ou à un peuple autochtone, pour ne prendre que ces exemples.

La méthode des standards permet ainsi d'éviter le double écueil de la « rationalisation excessive » et du « relativisme culturel radical ». En 1896, Adhémar Esmein prenait déjà acte du fait que le droit constitutionnel

respectif des « nations libres de l'Occident » présentait non seulement « un air de famille », mais aussi d'irréductibles « traits individuels ». Aujourd'hui, Mireille Delmas-Marty affirme qu'entre l'unification moniste et le pluralisme relativiste radical, il suffit à la « systématisation » du droit comparé par la recherche de l'« harmonisation des droits » que « les normes soient suffisamment proches du principe de référence pour être jugées compatibles ». Pour ma part, je dirais justement que, même lorsque ce principe de référence est plutôt un standard, il admet encore normalement plusieurs façons de s'y conformer, si bien que la conformité commune de deux droits à un même standard ne veut pas dire l'identité matérielle et encore moins formelle de ces deux droits.

Voilà comment, à de nombreux égards, la méthode des standards mondiaux se distingue non seulement de l'approche *classique* hégémonique au sein des facultés de droit canadiennes, mais aussi des autres approches plus *modernes*, qu'elle surpasse par son plus grand pouvoir heuristique.

#### **À qui revient-il de dégager les standards mondiaux du droit constitutionnel?**

Vous vous attendez peut-être à ce que je réponde que c'est aux auteurs de doctrine. Certes, ces derniers, à qui l'on doit largement la reconstruction principielle de l'État de droit moderne, sont appelés à contribuer. Pour l'heure, toutefois, cette technique de la nouvelle science du droit constitutionnel semble être surtout le fait d'organisations internationales, au premier rang desquelles figurent à mon sens cet organe consultatif élargi du Conseil de l'Europe qu'est



la Commission de Venise, son organe mixte qu'est le Conseil des élections démocratiques, ainsi que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE. Le comité des affaires constitutionnelles de la chambre des Lords britannique ne devrait pas être oublié non plus.

### **De nouveaux standards constitutionnels sont-ils effectivement en train de s'établir à l'échelle internationale?**

Dès lors qu'on distingue correctement le standard de sa mise en œuvre dans une pratique mondiale ou régionale qui lui serait massivement conforme, la réponse à cette question est selon moi affirmative.

Une étude récente a démontré l'influence de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur les constituants et législateurs des pays du Commonwealth. En collaboration avec l'honorable Marie Deschamps et Me Pierre Gemson, j'ai retracé l'influence reçue et exercée par l'arrêt *Oakes* dans la standardisation mondiale de l'exigence de proportionnalité des restrictions apportées aux droits fondamentaux. Cela dit, le meilleur observatoire de l'émergence de standards du droit constitutionnel demeure l'Europe. L'idée d'une expérience juridique constitutionnelle commune est reflétée en droit européen des droits de l'homme ainsi qu'en droit de l'Union européenne. Le préambule de la Convention européenne des droits de l'homme renvoie à un « patrimoine commun idéal », ainsi qu'à des « traditions politiques, de respect de la liberté et de prééminence du droit ». Dans l'arrêt *Stauder* de 1969, la Cour de justice des Communautés européennes faisait quant à elle référence à un « patrimoine commun aux États membres » et, dans les arrêts *Internationale Handelsgesellschaft* et *Nold* de 1970 et 1974, à des « traditions constitutionnelles communes

aux États membres », chaque fois au sujet des droits fondamentaux. Cette idée de « traditions constitutionnelles communes » a été reprise à l'article 6, alinéa 2, du traité de Maastricht en 1992, avant que le traité de Lisbonne ne dote l'Union européenne d'une *Charte des droits fondamentaux* en 2007. L'idée d'un « droit » ou « patrimoine » constitutionnel européen est relayée par la doctrine, chez des auteurs tels que Peter Häberle, Rainer Arnold ou Dominique Rousseau. Surtout, les travaux de la Commission de Venise ont dégagé prudemment un corpus impressionnant de standards européens.

Avec l'adhésion récente des États-Unis à cet organe élargi du Conseil de l'Europe se pose la question délicate des conditions de possibilité de l'*internationalisation* des standards européens. Or, « en vérité », d'indiquer à juste titre Marie-Claire Ponthoreau, « ces principes constitutionnels communs ne sont pas spécifiquement européens car ils sont l'héritage d'une longue tradition juridique et politique partagée avec les Américains », qui ne furent pas sans influencer, suis-je tenté d'ajouter, l'élaboration de la *Grundgesetz*, la « loi fondamentale » (ou constitution) allemande de 1949. Voilà pourquoi les standards établis du « droit constitutionnel européen » sont au fond déjà ceux du « droit constitutionnel mondial ».

### **La mise en œuvre de standards mondiaux est-elle davantage susceptible de simplifier ou de complexifier le droit constitutionnel?**

Il s'agit encore une fois d'une excellente question à laquelle j'ai du mal à répondre. La *mise en œuvre* de tels standards doit réduire la complexité générée par la contingence des solutions diverses apportées à des problèmes constitutionnels équivalents. Cependant, comme vous m'avez donné l'occasion de le dire, le standard est un périmètre de sens

admettant une pluralité de manières de s'y conformer. Dans la mesure où la complexité peut provenir de l'absence de repères normatifs susceptibles de donner un sens, positif ou négatif, aux règles juridiques constitutionnelles existantes, celle-ci peut encore être réduite, non seulement par la mise en œuvre, mais aussi et déjà par le dégagement de standards mondiaux. Par contre, la nouvelle science du droit constitutionnel et la méthode standardisante exigent du constitutionnaliste une connaissance des droits étrangers, de l'histoire, de la théorie juridique, des langues étrangères, bref, une culture juridique et constitutionnelle telles que cette méthode est de nature à « complexifier » quelque peu son travail.

### **La réflexion internationale sur le droit constitutionnel parvient-elle à suivre le rythme de la mondialisation du droit?**

S'agissant de la réflexion doctrinale internationale, je dirais qu'elle ne s'en sort pas trop mal, même si elle semble parfois dépassée par la pratique de certaines juridictions constitutionnelles et de certaines organisations internationales. Toutefois, et ce malgré l'inflation des publications en ce domaine, la philosophie, l'épistémologie et la théorie générale du droit me paraissent accuser un certain retard sur la réflexion (et l'action) plus pratique(s). Doctrinale ou théorique, la réflexion nationale, quant à elle, est à mon sens en reste, ayant du mal à voir au-delà des trois horizons pourtant dépassés que sont : 1) le positivisme juridique étroit et provincialiste, 2) le scientisme rudimentaire et naïf et 3) une conception fondationnaliste de la philosophie politique et du droit.

# ESSAYER LE RÉGIME COOPÉRATIF, C'EST L'ADOPTER!

Par Marc-André Toupin

C'est au cours d'une activité de réseautage que Me **Maxime Seyer-Cloutier** (LL.B. 2005), de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), a rencontré **Caroline Boutin** (LL.B. 1982), coordonnatrice de stages à l'Université de Sherbrooke. À ce moment, l'idée d'embaucher un ou une stagiaire en droit avait déjà bien germé, et la concrétisation du projet portera ses fruits.



Anne-Marie Gaudreau, Sylvie Dionne, Catherine Sarah Avignon, Marc Khalil, Maxime Seyer-Cloutier et Stéphanie Oliver.

Après une consultation avec la directrice, Me **Anne-Marie Gaudreau** (LL.B. 1983), et la coordonnatrice, Me **Sylvie Dionne** (LL.B. 1990), la Direction des affaires juridiques de la RBQ a confirmé qu'elle tenterait, pour la première fois, de faire appel aux services d'une stagiaire du régime coopératif en droit. « Arrêter notre choix sur une candidate, **Catherine Sarah Avignon**, ne fut pas facile compte tenu de la qualité des personnes rencontrées, indique Me Gaudreau. Mais après avoir vu son travail, nous n'avons pas hésité à poursuivre avec un second stagiaire. »

Étudiant en droit et sciences de la vie, **Marc Khalil** était ce second stagiaire. À l'image de celui de Catherine, son stage tournait beaucoup autour des recours en recouvrement, de la rédaction d'avis d'intention, de recherches juridiques et de la mise sur pied d'un logiciel de gestion de dossiers. « En plus de mes connaissances en droit, mes compétences en informatique ont aussi été les bienvenues », précise-t-il. « Avec la variété de tâches, mon stage a été extrêmement formateur et m'a permis d'en apprendre beaucoup sur le droit administratif, sur l'interaction avec divers intervenants au sein de l'organisme, sur le

fonctionnement des greffes des palais de justice et même sur l'informatique! », ajoute l'étudiant.

À l'automne 2014, alors que Marc continuait à travailler à temps partiel pour la RBQ, c'est **Stéphanie Olivier**, étudiante de deuxième année en droit, qui a pris le relais comme stagiaire. « J'ai été particulièrement attirée par la variété de tâches dans l'offre de stage, qui est, à peu de choses près, la suite du travail réalisé par mes prédécesseurs », souligne-t-elle. « Je suis bien contente que le régime coopératif me permette de mettre mon programme en pratique et de confirmer mon choix de carrière aussi rapidement », indique la stagiaire.

### Une flexibilité appréciée par l'employeur

« Tous nos stagiaires jusqu'à présent ont été de très bons choix et ont réellement aidé au travail de nos avocats d'expérience, résume Me Dionne lorsqu'interrogée sur sa satisfaction. Les étudiants de l'École du Barreau préfèrent souvent les plaidoiries, mais les stagiaires de l'Université de Sherbrooke sont plus ouverts à essayer un peu de tout, ce

qui nous laisse une certaine flexibilité. Nous pouvons donc les impliquer dans des projets répondant à nos besoins actuels et leur faire vivre de nouvelles expériences. Par exemple, Stéphanie a pu aider à la préparation d'un témoin et assister à un interrogatoire avant défense, ce qui n'est pas fréquent pour un étudiant stagiaire. »

« Notre équipe d'une douzaine de personnes est très axée sur l'entraide, ajoute Me Gaudreau. C'est pourquoi, lors du processus d'embauche, nous nous sommes assurés de recruter des stagiaires dont les intérêts et les capacités étaient conformes à nos attentes. Les stagiaires peuvent donc mieux s'intégrer et contribuer à notre groupe. Pour nous, il s'agit de la meilleure façon de s'assurer d'une satisfaction réciproque, comme présentement. »



# MARC DORION, MARIE-JOSÉE HOGUE ET PIERRE SAVOIE HONORÉS PAR LEURS PAIRS



Marc Dorion



Marie-Josée Hogue



Pierre Savoie

Chaque année, depuis plus de 30 ans, Best Lawyers® publie la liste des avocates et des avocats désignés « Avocat de l'année » par leurs pairs du milieu juridique. Un processus d'enquête sophistiqué permet d'obtenir des évaluations fiables sur la qualité des services juridiques offerts par les nominés. Trois diplômés de la Faculté, soit **Marc Dorion** (LL.L. 1978), **Marie-Josée Hogue** (LL.B. 1986) et **Pierre Savoie** (LL.B. 1986) figuraient parmi la liste sélective d'avocats de Montréal et de Québec qui ont reçu cette distinction.

Marc Dorion est associé au sein du groupe du droit des affaires chez McCarthy Tétrault. Sa pratique porte principalement sur le développement et le financement de projets majeurs, ainsi que d'autres opérations de financement et de privatisation. Dans ces domaines d'expertise, Me Dorion représente des entreprises, institutions financières et autres intervenants relativement aux étapes du développement, du financement, de la construction et de l'exploitation de projets dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et des ressources naturelles. Me Dorion agit notamment à titre de conseiller stratégique auprès de diverses entreprises dans le cadre du développement du Nord québécois. Il possède en outre une vaste expérience des négociations de nature commerciale, ainsi qu'une excellente connaissance des affaires publiques.

Marie-Josée Hogue pratique le litige commercial chez McCarthy Tétrault. Elle consacre également un volet de sa pratique à la prestation de conseils et représente régulièrement des cabinets d'avocats relativement à des questions d'éthique professionnelle et de responsabilité professionnelle. Nommée membre (*Fellow*)

de l'American College of Trial Lawyers en 2009 et avocate émérite du Barreau du Québec en 2012, elle est reconnue comme l'une des principales avocates-plaidantes du Canada. Elle plaide devant tous les tribunaux civils québécois, notamment devant les juridictions d'appel. Elle agit également devant les tribunaux d'arbitrage, tant à titre de procureur qu'à titre d'arbitre. Elle s'est par ailleurs classée sur la toute première liste des 25 meilleures avocates en litige au Canada selon le guide Benchmark Canada 2014.

Pierre Savoie est associé chez Legault Joly Thiffault. Il pratique exclusivement en droit publicitaire, et ce, depuis plus de 20 ans. À ce titre, il conseille les agences et les annonceurs quant à la légalité des campagnes publicitaires et promotionnelles et donne fréquemment des séances de formation en entreprise à ce sujet. Me Savoie a écrit, en collaboration avec Me Marjolaine Gagnon, un article sur l'encadrement de la publicité des boissons alcooliques au Canada, publié en 2007 dans *Les Cahiers de propriété intellectuelle*.

# JACQUES LADOUCEUR ET MARIE COSSETTE HONORÉS PAR LE BARREAU DU QUÉBEC

Le titre d'Avocat émérite est décerné à des membres du Barreau qui se distinguent par l'excellence de leur carrière professionnelle, leur contribution exceptionnelle à la profession ou encore leur rayonnement remarquable dans leur milieu social et communautaire. Cette année, **Jacques Ladouceur** (LL.B. 1984) et **Marie Cossette** (LL.B. 1990) pourront ajouter l'abréviation « Ad. E. » à leur nom, un signe distinctif d'excellence.



Jacques Ladouceur

Jacques Ladouceur s'est retrouvé sous les feux de la rampe à trois reprises au cours de la dernière année. En septembre 2013, il a tout d'abord reçu le Prix du meilleur plaideur remis pour la première fois par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue, un honneur décerné à la suite d'un vote de ses confrères. En avril 2014, le même Barreau lui a décerné un Mérite pour souligner son engagement hors du commun aux niveaux socio-économique, culturel, scolaire et sportif dans sa région. Et enfin, il a reçu le titre d'Avocat émérite le 17 septembre dernier.

Depuis presque 30 ans, Me Ladouceur pratique au sein du cabinet Cliche Lortie Ladouceur, à Val-d'Or, plus précisément dans les domaines du droit criminel et du droit pénal. Il a acquis une très grande expérience en tant que plaideur, et ce, devant divers tribunaux. Médiateur accrédité en matières civiles et commerciales depuis 2000, il agit en tant que *coach* de leadership, une compétence acquise auprès du Coach Training Institute et du Playground de Paris.



Marie Cossette

Marie Cossette est associée chez Lavery. Elle cumule de nombreuses années d'expérience en matière de dossiers d'envergure dans divers domaines du litige.

Un volet important de sa pratique vise le droit public, le droit administratif et le droit disciplinaire. Elle est régulièrement appelée à œuvrer dans des dossiers mettant en cause les relations avec l'État sous différentes formes. Elle conseille des organismes publics et des sociétés d'État devant diverses instances. Elle a notamment développé une expertise

pointue dans le domaine des commissions d'enquête, ayant été procureure principale pour la Commission Gomery, procureure en chef adjointe pour la Commission Johnson et procureure des officiers de la Sûreté du Québec lors de la Commission Poitras. Me Cossette agit actuellement à titre de procureure au commissaire enquêteur dans l'enquête publique sur l'incendie de la Résidence du Havre, à L'Isle-Verte, qui a fait 32 victimes en janvier 2014.

## NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

**Lukasz Granosik** (LL.B. 1993) a été nommé juge puîné de la Cour supérieure du Québec. Il était auparavant associé au sein de Norton Rose Fulbright à Montréal.

**Myriam Taschereau** (LL.B. 1995) a été nommée juge de la citoyenneté à temps partiel pour la région de Montréal. Auparavant, elle a notamment été active sur la scène politique

provinciale et a travaillé au bureau du premier ministre Stephen Harper à titre de porte-parole pour le Québec.





# UNE PRATIQUE EXCLUSIVEMENT AXÉE SUR LE DROIT DE LA PUBLICITÉ

Par Me Robert B. Legault

Associé fondateur du cabinet Legault Joly Thiffault, Me **Robert B. Legault** (LL.L. 1972) est considéré comme le pionnier du droit publicitaire et des communications au Québec. Fort d'une grande expertise en matière de législation touchant la publicité commerciale, le marketing, la promotion et les communications, il conseille bon nombre d'agences de publicité, d'annonceurs et d'associations œuvrant dans le domaine de la publicité. Il a été nommé « Avocat de l'année 2012 » en droit publicitaire et du marketing au Québec par Best Lawyers®.

Depuis 35 ans, mon travail consiste essentiellement à agir à titre d'avocat-conseil auprès des agences de publicité ainsi que de leurs clients, les annonceurs. J'analyse les scripts des messages publicitaires qu'ils veulent produire et je les informe de ce qu'ils ont le droit de dire ou non en fonction du produit ou du service annoncé. Évidemment, ce ne sont pas les mêmes lois ou règlements qui s'appliquent lorsqu'il s'agit d'une publicité automobile, de jouet, de bière, etc. Il nous faut donc considérer toutes les lois applicables en fonction du produit ou du service que le client veut annoncer.

Avec les membres de mon équipe, nous assistons également nos clients dans tout le processus

d'approbation de leurs textes publicitaires auprès des organismes de préapprobation (p. ex., les Normes canadiennes de la publicité ou la Régie des alcools, des courses et des jeux). Nous leur faisons rapidement les recommandations appropriées au regard des lois applicables pour que leurs textes puissent être diffusés à temps dans les divers médias. En cas de différend avec ces organismes, nous négocions des solutions viables afin d'obtenir les approbations nécessaires.

Toutefois, « publicité » implique également « promotion », ce qui inclut les concours publicitaires, lesquels sont soumis à une réglementation complexe. Ainsi, nous vérifions la légalité des promotions envisagées, afin de nous assurer qu'elles soient conformes aux diverses lois et règles applicables. Nous nous chargeons ensuite de la rédaction du règlement de participation au concours, pierre angulaire de tout concours, puisqu'il s'agit du contrat entre l'organisateur et le participant. Nous révisons également tout le matériel publicitaire de la promotion et nous nous assurons qu'il comporte les précisions et notes légales requises. Finalement, nous aidons nos clients à évaluer les droits exigibles par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les concours impliquant des résidents du Québec et nous assurons le suivi auprès de la Régie, jusqu'au dépôt du rapport final.

Nous avons également développé une grande expertise dans la rédaction de contrat de porte-parole publicitaire. Les membres de mon équipe et moi avons au fil des années

été appelés à rédiger pour nos clients, agences ou annonceurs, les contrats d'engagement de nombreuses personnalités artistiques.

De plus, nous représentons l'industrie de la publicité lors des négociations sur les conditions de travail des artistes, lesquelles sont régies par l'entente collective entre l'Union des artistes et l'Association des producteurs conjoints pour le secteur des annonces publicitaires.

Les relations commerciales entre une agence de publicité et son client, l'annonceur, se doivent d'être limpides, bien qu'elles peuvent parfois s'avérer complexes. Non seulement avons-nous rédigé de nombreux contrats entre l'agence et l'annonceur, mais notre expérience en la matière a également été reconnue par les grandes associations d'annonceurs et les associations d'agences de publicité qui nous ont demandé de préparer des modèles de contrats types pour leurs membres.

Enfin, le droit d'auteur fait évidemment partie intégrante de notre expertise. Nos clients nous adressent constamment des questions au sujet de l'utilisation dans leurs messages publicitaires de photographies, de musiques, de dessins, d'illustrations, de reproductions d'œuvres architecturales, etc.

Comme vous pouvez le constater, le domaine du droit de la publicité est vaste et je n'en ai brossé ici qu'un très bref tableau. Mais quelle façon extraordinaire de pratiquer le droit et de gagner sa vie!



# LES MODES DE PRD AU SERVICE DU NOTARIAT

Par Me Gilles Simart, notaire (Méd. A.)

Me **Gilles Simart** (PRD 2010) est notaire et médiateur agréé par l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada (IAMC) et arbitre accrédité par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ). Il est formateur pour la Chambre des notaires dans le cadre du programme professionnel du stage pour la formation portant sur *Le règlement extrajudiciaire des différends*. En tant que chargé de cours à l'Université de Sherbrooke, il enseigne en pratique notariale et prévention des différends à la maîtrise en droit notarial.

Dans les années 90, j'ai pratiqué en litige à titre d'avocat, essentiellement en droit de la copropriété, en droit commercial et en droit des personnes. J'avais cependant envie d'explorer d'autres avenues professionnelles davantage axées sur l'entente que sur le litige. Ma réflexion m'a guidé vers le droit notarial.

Suivant le début de ma carrière de notaire, et toujours poussé par cette même volonté, j'ai rapidement obtenu mes accréditations de médiateur familial et de médiateur aux petites créances. Cette voie constituait une façon logique de poursuivre ma carrière de juriste et de relever de nouveaux défis.

C'est à l'automne 2008 que j'ai choisi de m'inscrire au diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en prévention et règlement des différends (PRD) au Campus de Longueuil. J'ai vite constaté que c'était le début d'une période enrichissante sur le plan professionnel. Tant en ce qui a trait au contenu qu'à la pédagogie, l'excellente formation reçue dans le cadre du diplôme de PRD m'a encouragé à soutenir le rôle du notaire dans la société, voire du notaire-médiateur en PRD, surtout qu'il correspond aux devoirs et obligations déontologiques du notaire envers le public. Ce dernier doit en effet, en matière de règlements de conflits, favoriser toute mesure susceptible d'encourager les règlements amiables et informer le public des mécanismes offerts.

Ma participation aux activités pédagogiques du programme de PRD m'a permis d'acquérir des habiletés professionnelles dans les domaines suivants : droit et modes de PRD, concepts fondamentaux de négociation et de médiation, communications et modes de PRD, médiation organisationnelle, éthique appliquée et modes de PRD, arbitrage. Nul besoin de dire que cette démarche m'a fait réfléchir sur l'apport du notaire dans l'exercice de ses fonctions d'officier public, de conseiller juridique et de rédacteur d'actes.

En 2011, j'ai présenté un mémoire dans le cadre des consultations sur *l'Avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile* :

« La transaction notariée comme l'aboutissement des ententes de médiation selon l'art. 618 de l'avant-projet de loi ». Que de souvenirs de ma présentation devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale à propos du concept de complémentarité de l'acte notarié et de l'entente de fin de médiation, tout autant que de la sécurité juridique en résultant. Cette thématique a fait l'objet d'une analyse pour l'obtention de ma maîtrise en prévention et règlement des différends. Autrement, je poursuis mes recherches dans le cadre d'une autre maîtrise en droit portant sur la pertinence d'accorder la force exécutoire à une entente de fin de médiation notariée.

Le nouveau *Code de procédure civile* adopté le 20 février 2014, qui entrera en vigueur au début de 2016, interpelle spécialement le notariat. Concrètement, il vise à établir les principes d'une justice civile et à permettre la PRD, dans l'intérêt public, tout en favorisant la participation des personnes. Ces principes font partie des objectifs que je poursuis dans le cadre de mes formations, et ce, afin de développer une pratique efficiente du notaire en PRD.

Je suis fier d'appartenir à la profession notariale et, surtout, de pouvoir faire la promotion de l'expertise notariale en PRD.



# LA DÉSCOLARISATION : UNE VISION ALTERNATIVE DE L'ÉDUCATION

**Sophie Audette-Chapdelaine** a entrepris ses études doctorales à la Faculté en 2012, sous la direction du professeur Finn Makela. Elle détient des baccalauréats en droit civil et en common law de l'Université McGill, ainsi qu'une maîtrise en anthropologie de l'Université Laval. Ses intérêts de recherche sont la théorie et l'épistémologie du droit, la méthodologie de la recherche en droit, l'éducation et le droit et l'anthropologie et le droit.



Par Sophie Audette-Chapdelaine

En plus de permettre de se doter d'une expertise unique, des études doctorales sont aussi une occasion fabuleuse pour étudier un sujet de recherche en profondeur, pour apporter une contribution à l'avancement des connaissances, pour tester des méthodes de recherche ou des approches théoriques novatrices, ainsi que pour effectuer différentes remises en question d'éléments souvent considérés comme acquis.

Il me semblait particulièrement intéressant d'ancrer mon projet de doctorat dans l'exploration de sentiers moins fréquentés en droit, en mobilisant à la fois un sujet, une méthode et un angle d'analyse originaux. Le projet s'est développé autour de la vaste question de comment différents groupes créent, interprètent et appliquent des normes dans le domaine de l'éducation. Plus particulièrement, je m'intéresse aux groupes en position d'autorité (comme l'État) en contraste avec ceux qui s'organisent dans l'ombre des institutions officielles. J'étudie ainsi le droit en tant que forme d'activité humaine, sans me restreindre à l'analyse de textes législatifs et judiciaires.

Mon projet, en plus d'analyser l'État en tant qu'acteur créateur de normes, s'intéresse également à un groupe social plus méconnu, mais de plus en plus important à l'échelle internationale : celui des familles qui choisissent une approche éducative de « déscolarisation » (ou de *unschooling*) pour leurs enfants. Cette approche repose sur une vision alternative de l'éducation, différente du modèle de scolarisation dominant à notre époque. Ces familles proposent que l'éducation ne doit pas reposer sur une structure de contraintes institutionnalisées ou « d'obligation d'apprendre », mais plutôt sur le plaisir de réfléchir et la curiosité de découvrir. Une soif d'apprentissages qu'elles considèrent comme innée chez tous les enfants, mais souvent découragée par la structure hiérarchique et coercitive du modèle habituel de scolarisation. Ces parents (eux-mêmes souvent plus scolarisés que la moyenne de la population) décident de veiller à l'éducation de leurs enfants, sans suivre de programme scolaire prédéterminé. Ils veillent plutôt à encourager un environnement social et intellectuel extrêmement stimulant et riche d'expériences. Les apprentissages se

veulent guidés par l'enfant, par son désir de comprendre et d'agir dans le monde qui l'entoure. Une importance est aussi accordée au développement de sa confiance en ses propres aptitudes d'apprentissage et en sa capacité à devenir un expert dans la mobilisation des ressources à sa disposition pour trouver les réponses à ses questions.

Puisqu'il s'agit d'un sujet très peu étudié, mon projet est avant tout exploratoire et descriptif. Il ne part donc pas du constat d'une lacune, d'une incongruité ou d'un manque d'effectivité du droit positif de l'État qu'il faudrait venir combler. Il ne vise pas non plus à structurer une argumentation pour susciter un changement législatif, structurel ou politique particulier. Plutôt, il vise avant tout à mieux comprendre et expliquer les dynamiques normatives de ces deux groupes; d'une part, l'État et sa structure plus pyramidale et géographiquement ancrée et, d'autre part, ces familles situées plus en marge et organisées en réseau à l'international. Mes travaux visent ainsi à mieux comprendre et décrire leurs points de vue internes, ainsi que leurs structures et dynamiques normatives propres.



## MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

# LA FORCE D'UNE COMMUNAUTÉ ACTIVE

### Chers membres,

Avec maintenant près de 8000 diplômés, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke rayonne plus que jamais. Ce nombre, qui croît chaque année, est un important facteur de contribution au rayonnement de la réputation de notre Faculté. De fait, parmi nos membres, nous comptons de plus en plus de juges, de politiciens, de chefs d'entreprise, de gens d'affaires, de philanthropes et autres. Cependant, nos membres ne se démarquent pas uniquement par leur réputation ou les postes

et fonctions qu'ils occupent. En effet, nous sommes des gens d'action! C'est donc aussi par nos succès et nos réalisations que nous contribuons à forger la réputation d'excellence de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Chers membres de l'ADDUS, le rayonnement de notre *alma mater* rejaillit sur nous tous. Faisons-nous honneur et faisons honneur à notre Faculté en continuant de nous démarquer à tous les niveaux.

Dans l'attente de vous accueillir à l'une de nos activités, je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005)  
Président de l'Association des diplômés en droit  
de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)

## ÉCOLES D'ÉTÉ EN DIPIA

Du 1<sup>er</sup> au 19 juin 2015, l'équipe du cheminement de maîtrise en Droit international et politique internationale appliqués (DIPIA) tiendra deux écoles d'été sur des questions d'actualité en droit international public. Seront ainsi regroupés des conférenciers internationaux provenant tant des milieux académiques que professionnels.

### Quelques-uns des conférenciers présents :

- Pr François Crépeau, rapporteur de l'ONU sur les migrations – McGill
- Me Julien Fouret, avocat et arbitre, Castaldi Mourre – Paris
- Pre Fannie Lafontaine, anciennement du HCR et directrice de la Clinique de droit international pénal et humanitaire – Laval
- Pr Franck Latty, conciliateur pour le Comité national olympique et sportif français et Conseil pour le CIO – Paris
- Me Laurence Marquis, Affaires étrangères Canada
- Pr Stéphane Paquin, observateur des négociations de l'AECG – ENAP
- Pr Marco Sassoli, ancien délégué du CICR – Genève

### Quelques-uns des thèmes abordés :

- Le droit international de l'investissement
- L'accord de libre-échange entre le Canada et l'Europe
- Le climat et le droit international
- Le terrorisme et le droit international

Inscription et précisions : [USherbrooke.ca/droit/dipia](http://USherbrooke.ca/droit/dipia)





## RETROUVAILLES 2014

# PLAISIR ET SOUVENIRS AU RENDEZ-VOUS

Sous la présidence d'honneur de **Karim Renno** (LL.B. 1999), les Retrouvailles 2014 des promotions se terminant par 4 ou 9 se sont tenues le 25 octobre dernier. En tout, quelque 150 diplômés ont participé aux différentes activités organisées spécialement en leur honneur tout au long de la journée.

En après-midi, des visites guidées, une activité gratuite de formation continue et l'assemblée générale de l'Association des diplômées en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS) ont eu lieu à la Faculté. Les diplômés présents ont revisité avec plaisir les murs qui les ont façonnés en juristes accomplis. Plusieurs bons souvenirs ont d'ailleurs refait surface lors de la visite de L'EnDroit, rénové depuis leur passage à la Faculté.

En fin de journée, les diplômés se sont retrouvés au Théâtre Granada pour une soirée mémorable où anecdotes, rires et souvenirs fusaient de toute part.



Le président d'honneur, Karim Renno.



Un plaisir incontournable : feuilleter son album de finissants!





Les deux représentants des promotions 1959 et 1969.



La promotion 1974



La promotion 1979



La promotion 1984



La promotion 1989



La promotion 1994



La promotion 1999



La promotion 2004



La promotion 2009



# NOUVEAU CA DE L'ADDUS



Lors de l'assemblée générale annuelle, les membres du nouveau conseil d'administration ont été élus. Après plusieurs années à la barre du CA, Me **Neville-Warren Cloutier** (LL.B. 1982) a cédé son siège de président à Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005), avocat chez PFD.

Presque tous les membres du CA 2014-2015 ont pris part aux Retrouvailles 2014.

## Première rangée

- **William Dufort** (LL.L. 1971), membre élu
- **Caroline Boutin** (LL.B. 1992), membre élue
- **Luce Laguë** (LL.B. 1992), membre élue
- **Josée Perreault** (LL.B. 1997), membre élue
- **Valérie Dupré-Jodoin** (LL.B. 2005), membre élue
- **Charles Lamoureux** (B.A.A. 1989), gestionnaire en développement à la Faculté
- **Charles Guay** (LL.B. 2014), vice-président

## Seconde rangée

- **Paul-Mathieu Grondin** (LL.B. 2005), membre élu
- **André-Gilles Brodeur** (LL.L. 1971), secrétaire-trésorier
- **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005), président
- **Neville-Warren Cloutier** (LL.B. 1982), président sortant
- **Sébastien Lebel-Grenier**, membre d'office

## Absents de la photo

- **Antony Dulude** (LL.B. 2004), membre élu
- **Anthony Houde** (LL.B. 2008), membre élu

## Des occasions en or de cultiver votre réseau

Être diplômé de la Faculté de droit, c'est appartenir à une communauté de près de 8000 membres, répartis un peu partout sur le globe. Les nombreuses activités organisées par l'ADDUS et la Faculté de droit vous offrent des occasions de tisser des liens avec des collègues hors de votre cercle professionnel habituel, mais aussi des possibilités de cibler des personnes qui partagent vos valeurs et votre vision et qui pourraient devenir d'éventuels collaborateurs. Les possibilités de cultiver votre réseau sont infinies et c'est ce qui fait sa force!



Cocktail de Sherbrooke : **30 avril 2015**

Cocktail de Montréal : **14 mai 2015**

Retrouvailles des promotions se terminant par 5 et par 0 : **24 octobre 2015**

Vous recevrez par courriel des invitations officielles.

**Au plaisir de vous y voir en grand nombre!**

## Gardez le contact avec votre réseau!



Donnez-nous votre adresse courriel ou effectuez votre changement d'adresse en remplissant le formulaire disponible au [USherbrooke.ca/droit/diplomes](http://USherbrooke.ca/droit/diplomes).

Les photoreportages de toutes les activités y sont également accessibles (menu « Activités de l'ADDUS », section « Activités passées »).

**Mouna Aber** (LL.B. 2011) s'est jointe à l'équipe litige chez Davies, à Montréal.

**Jonathan Abikhzer** (LL.B. 2008, J.D. 2009) est conseiller juridique chez Atrium Innovations à Westmount.

**Franco Amato** (LL.B. 2007, LL.M. 2009), **Jenny Babalis** (LL.B. 2013, J.D. 2013), **Marc-Étienne Bejjani** (LL.M. 2013) et **Dominik Danakas** (LL.B. 2013, LL.M. 2014) travaillent au Bureau international du travail (BIT) à Genève.

**Marguerite Auclair** (LL.B. 2008) occupe les fonctions de consultante en fiscalité chez KPMG.

**Jean-Emmanuel Beaubrun** (LL.B. 2006) est conseiller juridique au sein de la compagnie canadienne Transat.

**Chantal Bernier** (LL.L. 1977), ancienne commissaire à la protection de la vie privée du Canada par intérim, s'est jointe à titre d'avocate-conseil au groupe de la protection de la vie privée et des renseignements personnels de Dentons Canada s.e.n.c.r.l.

**Michel Binette** (LL.B. 1988) fait partie du nouveau CA de l'Association québécoise des lobbyistes (AQL).

**Myriam Brixi** (LL.B. 2008), **Sylvie Guillemette** (LL.B. 2003) et **Félix Touzin** (LL.B. 2010) comptaient parmi les 21 finalistes du Gala de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) « Les leaders de demain ».

**Johanne Bolduc** (LL.B. 2002) a reçu un Prix Carrière remarquable remis par le Cégep de Sherbrooke.

**Louise Boutin** (LL.B. 1987) a reçu le Prix Engagement et Bénévole de l'année remis par la Commercial Real Estate Women Montréal (CREW Montréal).

**Amélie Campeau-Lanctôt** (LL.B. 2008) est vice-présidente planification fiscale et successorale chez Richardson, à Montréal, la plus importante société de gestion de patrimoine indépendante au Canada.

**Annie Crousset** (LL.B. 1992) a été nommée directrice générale de la Direction des marques de commerce à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

**Dan Chafaï** (LL.B. 1999) pratique en solo en droit fiscal au sein de son cabinet DC Services Juridiques et Fiscaux Inc. à Longueuil. Il est également colonel dans les Forces armées canadiennes au quartier général de Montréal.

**Marie-Julie Denis Duguay** (LL.B. 2008) s'est jointe au cabinet Harvey Leduc à Montréal.

**Jérôme Dussault** (LL.B. 1998) a été nommé Directeur des affaires juridiques de la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Il était auparavant procureur pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

**Alexandre Fallon** (LL.B. 2007, LL.M. 2008) est président du Comité citoyenneté et chartes de l'ABC-Québec, dont le but est d'informer les élèves du secondaire sur le fonctionnement du système judiciaire.

**Louis Fortier** (LL.B. 1994) fait partie du nouveau CA de l'Association québécoise des lobbyistes (AQL).

**Catherine Fugère-Lamarre** (LL.B. 2005) a été réélue administratrice de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM).

**Paul-Mathieu Grondin** (LL.B. 2005) a été élu président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il était vice-président du CA précédent.

**Robert Hall** (LL.B. 1983) a été nommé président du Conseil des gouverneurs de l'Université Bishop's.

**Lucie Joncas** (LL.B. 1991, LL.M. 2002) a été nommée au comité spécial chargé de l'évaluation de l'enquête indépendante à la suite d'une collision mortelle survenue le 13 février 2014, à Longueuil.

**Jean-Philippe Joyal** (LL.B. 2011, J.D. 2011) est conseiller juridique à la Bourse de Montréal.

**Christine Jutras** (LL.B. 1982) a été élue à la présidence de l'Association des avocats et avocates de province.

**Dana Kean** (LL.M. 1995) s'est jointe au Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

**Lara Khoury** (LL.B. 1994) a été nommée membre associée de l'Académie internationale de droit comparé.

**Simon Labrecque** (LL.B. 1997) a été nommé associé au sein de Miller Thomson, à Montréal.

**Mikael Lamontagne** (LL.B. 2013) s'est joint à l'équipe litige de BCF à Québec.

**Marjorie Langlois** (LL.B. 2013) a effectué un stage en Malaisie auprès du SUARAM, un organisme humanitaire, dans le cadre de sa maîtrise en droit international effectuée à l'Université Laval.

**Caroline Larouche** (LL.B. 2007, M.Sc. 2012) a été élue vice-présidente de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Elle était secrétaire-trésorière du CA précédent.

**Martin Latour** (DDN 1983) a été nommé au conseil de discipline de la Chambre des notaires du Québec pour un mandat de trois ans.

**Kevin-Alexandre Lavoie** (LL.B. 2012, MBA 2012) travaille chez Saputo, au sein de l'équipe des fusions et acquisitions, valeurs mobilières et corporatif.

**Raymond Lesage** (LL.B. 1982, DDN 1983) a été nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

**Antoine Lessard** (LL.B. 2011, LL.M. 2013) s'est joint aux équipes de droit des sociétés et de droit commercial chez Davies, à Montréal.

**Marc-Étienne Lévesque** (LL.B. 2013) s'est joint à l'équipe de droit des affaires en droit commercial et corporatif chez BCF, à Montréal.

**Denis Marsolais** (LL.B. 1980, DDN 1981) a été nommé sous-ministre au ministère de la Sécurité publique.

**Olivier Milot** (LL.B. 2004) occupe le poste de greffier à l'hôtel de ville de Princeville.

**Heïdi Paquette** (LL.B. 2006, DDN 2007) a été honorée lors de la soirée Aequitas de l'organisme Pépines. Cette soirée rend hommage aux femmes qui contribuent à l'objectif de l'atteinte de l'équité sociale en Estrie en étant des modèles de leadership.

**Martin Picard** (LL.B. 2002) est analyste à la réglementation de la Direction des chambres de compensation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**Kelly Plamondon** (LL.B. 2013, MBA 2013) s'est jointe à l'équipe litige chez BCF, à Québec.

**Serge Provençal** (LL.B. 1985) s'est joint au cabinet Joli-Cœur Lacasse, à Montréal.

**Jean-Philippe Rocheleau** (LL.B. 2006, M.Sc. 2010) s'est joint au cabinet Joli-Cœur Lacasse, à Montréal.

**Julie Tremblay** (LL.B. 1983) a été nommée présidente et chef de la direction du nouveau Groupe Média au sein de Québecor Média inc. Elle occupe également les fonctions de présidente et chef de la direction de Groupe TVA inc. et siège à son CA.

**Stéphanie Thurber** (LL.B. 1993) a été nommée associée chez De Grandpré Chait, à Montréal.



# Formation continue en droit

## PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

### Formations de 2 à 5 jours

Développez vos compétences en médiation et en arbitrage, en vue d'obtenir le titre de médiateur ou d'arbitre, ou approfondissez vos connaissances dans le cadre d'une formation avancée.

[USherbrooke.ca/droit/fcprd](http://USherbrooke.ca/droit/fcprd)



#### HIVER 2015

Émotions et médiation  
Médiation en harcèlement psychologique

#### ÉTÉ 2015

Émotions et médiation  
Médiation civile et commerciale  
Arbitrage civil et commercial  
Médiation en relations de travail  
Tierce partie neutre

#### AUTOMNE 2015

Médiation civile et commerciale  
Tierce partie neutre

Les activités de formation en PRD offertes par la Faculté de droit, en collaboration avec le Centre universitaire de formation continue et l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ), sont reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec aux fins de la formation continue obligatoire.



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

| Voir au futur